



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 18 mai 2017

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Marc Jaquet	président
		François Mégevand	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Julia Collis, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Sylvie Barbat Cécilia Hauser	vice-présidente conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement et financier de la transformation de la salle communale par notre mandataire, M. Orazio Spuri Nisi, architecte
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2017
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projets de délibérations :
 - **05/2017** : Approbation des comptes 2016 du Groupement intercommunal du CSR
 - **06/2017** : Approbation des comptes 2016 de la FITIAP
 - **07/2017** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **08/2017** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir
 - **09/2017** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016
6. Projets de résolutions :
 - **10/2017** : Résolution relative au projet de concept cantonal de l'aménagement – 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030 - version enquête publique et consultation des communes, déc. 2016
Prise de position contre le tracé du boucllement autoroutier sur la Rive gauche (B03)
 - **11/2017** : Résolution relative au projet de schéma directeur du PDCn 2030 - 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030 - version enquête publique, décembre 2016
7. Rapports des commissions
8. Rapports des représentants au sein des commissions externes
9. Election du bureau du Conseil
10. Demande de naturalisation genevoise
11. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. Présentation de l'état d'avancement et financier de la transformation de la salle communale par notre mandataire, M. Orazio Spuri Nisi, architecte

Le Président souhaite la bienvenue à Orazio Spuri Nisi. Puis **le Maire** relève que l'inauguration de la salle communale s'est très bien déroulée et que le public était ravi. Il précise que la présentation de ce soir portera essentiellement sur l'aspect financier, sachant qu'il reste un certain nombre de points et de petits détails à régler qui ont été répertoriés dans une liste non exhaustive. La présentation d'Orazio Spuri Nisi permettra de voir s'il reste un peu de marge financière, explique **le Maire** avant d'encourager les Conseillers municipaux à transmettre leurs éventuelles remarques à l'Exécutif qui, avec la commission Bâtiments & Aménagement, suivra toutes ces questions de près.

Orazio Spuri Nisi remercie les Autorités pour cette belle inauguration et présente le plan financier sur lequel figurent la première phase, les montants des soumissions reçues et les coûts des travaux réalisés ou en cours. Il détaille les postes présentant des différences notables, à la hausse ou à la baisse, tels que : CVS, désamiantage, maçonnerie, béton armé, ferblanterie, électricité, chauffage, plâtrerie, sécurité incendie, carrelage, aménagements extérieurs, honoraires et frais secondaires.

En conclusion, **Orazio Spuri Nisi** indique que le coût total actuel s'élève à Fr. 2'280'000.-. Les comptes ne sont pas bouclés, les réceptions de travaux sont encore en cours et le prorata de 1,5 % n'a pas été comptabilisé, mais la limite de Fr. 2'300'000.- ne sera pas dépassée.

Le Maire précise qu'une fois finalisés, les comptes définitifs seront consultables en Mairie par les élus qui le souhaitent.

Corinne Ménétreay signale que les double-vitrages de la salle polyvalente étaient opaques à cause du calcaire. **Orazio Spuri Nisi** en prend note. **Le Maire** relève qu'à priori, l'objectif est atteint. Certaines des remarques entreront dans le cadre des travaux de finition. D'autres pourront être réalisés par la suite, comme la pose d'un parquet dans la salle polyvalente, coûts qui pourraient être imputés sur le budget de fonctionnement de ladite salle.

Orazio Spuri Nisi indique que la reprise du bar de la buvette et des montants verticaux représentera un travail de menuiserie important en termes de main-d'œuvre. Il attend le chiffrage pour soumettre un devis précis à la commune.

Christophe Berthelet note que la limite étant presque atteinte, la commune ne pourra entreprendre d'autres travaux ; il faudra de toute façon obtenir des devis. **Etienne Murisier** indique que ce sera une question de choix, et **Coranda Pierrehumbert** rappelle qu'Orazio Spuri Nisi avait pour instruction de ne pas rénover certaines parties, comme le bar ou le sol de la salle polyvalente. En conclusion, **le Maire** explique que si l'ensemble du Conseil municipal estime que cela a du sens d'apporter ces plus-values à la salle communale, il sera toujours possible de voter un dépassement de crédit sur la base de coûts précis.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Office postal

Le Président rappelle que la Commune avait écrit à la Poste en février dernier pour lui faire part de son inquiétude concernant l'Office de Meinier. Dans sa réponse de fin avril, la Poste indique qu'elle se distance des chiffres publiés par Syndicom. Si tout se déroule comme prévu, elle publiera lors du premier semestre 2017 la liste des offices postaux qui seront garantis jusqu'en 2020. De plus, la Poste assure qu'elle évitera de fermer purement et simplement les offices traditionnels et qu'elle fournira dans tous les cas des solutions alternatives (transformation de la desserte postale). Les cantons seront parties prenantes du dialogue, les communes concernées par la disparition de leur office seront informées et des réunions seront organisées pour tenter de trouver des solutions. En conclusion, il est impossible de communiquer à ce stade la liste des offices postaux qui seront fermés et il n'y a pas lieu pour l'instant d'organiser une rencontre avec les Autorités meynites, indique la Poste.

b) Invitations diverses

Le Président annonce les dernières invitations reçues :

- Concours cantonal du développement durable : la cérémonie de remise des prix aura lieu le 9 juin à Meyrin, réponse avant le 22 mai.
- Fête des 20 ans de la Pallanterie : le 22 juin dès 17h30 (partie officielle à 18h30, repas à 19h30 et concert à 20h), réponse avant le 2 juin à la Pallanterie par téléphone ou par e-mail.

4. Communications de l'Exécutif

a) Dates des prochains conseils municipaux

Le Maire annonce les dates des Conseils municipaux du deuxième semestre, qui auront tous lieu un jeudi, soit :

21 septembre (pendant la semaine de la démocratie), **12 octobre** (présentation du budget 2018 conformément à MCH2), **9 novembre** (validation du budget 2018) et **7 décembre** (marmite de l'Escalade). Michel Vazquez rappellera ces dates par e-mail.

b) Naturalisations

Le Conseil d'État n'a pas tenu compte du préavis négatif de la commune dans le cadre d'une demande de naturalisation, indique **le Maire**.

c) Concours pour l'extension de l'école

Le Maire annonce qu'Ania Schwab, Daniel Jauch, Coranda Pierrehumbert et lui-même sont en plein travail dans le cadre du concours pour l'extension de l'école. Sur les 145 inscrits à l'origine, 122 projets ont été rendus.

d) **Pompiers, nouveau concept opérationnel**

Plusieurs séances ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal sur le nouveau concept opérationnel des sapeurs-pompiers. Les magistrats et les états-majors des diverses communes ont pu exprimer leurs inquiétudes et leurs *desiderata*.

Le Maire ajoute que l'intention semble être désormais de séparer les deux problématiques. L'évolution des casernes des sapeurs-pompiers professionnels (cinq casernes 24h/24) devrait intervenir dans un premier temps. Puis il s'agira de remettre à plat la problématique des sapeurs-pompiers volontaires. Tous les avis seront pris en compte pour essayer d'imaginer un concept différent, car une majorité de la rive gauche ne souhaite pas celui qui a été proposé. Par exemple, il paraît difficile d'imaginer une seule caserne de SPV sur cette rive.

5. Projets de délibérations

- **05/2017** : Approbation des comptes 2016 du Groupement intercommunal du CSR
 - ▶ **Le Conseil vote et accepte la délibération par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **06/2017** : Approbation des comptes 2016 de la FITIAP
 - ▶ **Le Conseil vote et accepte la délibération par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **07/2017** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - ▶ **Le Conseil vote et accepte la délibération par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **08/2017** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir
 - ▶ **Le Conseil vote et accepte la délibération par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)
- **09/2017** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016
 - ▶ **Le Conseil vote et accepte la délibération par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

6. Projets de résolutions

- **10/2017** : Résolution relative au projet de concept cantonal de l'aménagement – 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030 - version enquête publique et consultation des communes, déc. 2016
Prise de position contre le tracé du bouclage autoroutier sur la Rive gauche (B03)

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette résolution, c'est-à-dire que la commune se prononce défavorablement sur le projet de concept cantonal de l'aménagement et s'oppose au tracé du bouclage autoroutier sur la rive gauche. Sur une question de **Jean-François Jordan**, **le Maire** indique qu'il s'agit d'une prise de position obligatoire. À la demande d'**Ania Schwab**, **le Maire** indique que le tracé de l'autoroute de contournement

concerne toutes les communes du bassin de la Seymaz et que celles-ci devraient *à priori* insérer le même paragraphe dans leurs propres résolutions.

Le Président résume la résolution.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.**
(résolution votée en annexe)

- **11/2017** : Résolution relative au projet de schéma directeur du PDCn 2030 - 1^{ère} mise à jour du PDCn 2030 - version enquête publique, décembre 2016

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette résolution, c'est-à-dire que les Autorités rappellent les points essentiels du plan directeur communal tels que Meinier voudrait les voir figurer dans le PDCn 2030 en matière d'urbanisation et de mobilité. La résolution décrit aussi les intentions communales prioritaires. Il cite la problématique du développement de la campagne Berthet, le projet de route de contournement et le déplacement de la ferme Desbiolles. La résolution évoque également une éventuelle exagération dans le développement urbanistique de la Pallanterie. En bref, cette résolution reprend la teneur de celle qui avait été votée il y a cinq ans et est en phase avec le plan directeur communal qui est en cours de révision. Il souligne l'importance de ce vote par rapport aux objectifs du plan directeur communal de Meinier.

Étant donné le nombre de points figurant dans cette résolution, **Christophe Berthelet** craint qu'approuver celle-ci signifierait que le Conseil municipal est favorable au projet de contournement, ce qui n'est peut-être pas le cas de tous les élus. **Le Maire** indique que ce projet figure dans le plan directeur communal qui sera voté en tant que tel. Par rapport au plan directeur cantonal, le débat se situe à un autre niveau. Il s'agit de rappeler au Conseil d'État que les communes ont aussi des avis, des idées, qu'il faut en tenir compte et prendre leurs demandes en considération.

Jean-Baptiste Leclercq indique qu'il n'est pas forcément favorable à beaucoup des sujets soulevés dans cette résolution et insiste pour que ces points puissent être rediscutés par la suite. La commission ad hoc se réunira dès que le travail pourra reprendre sur le plan directeur communal, répond **le Maire**. Il sera important que chacun donne son avis, afin qu'il en soit tenu compte.

Daniel Jauch estime qu'il serait judicieux de trouver une autre alternative au projet de sortie autoroutière à la Seymaz, mais se demande comment les Meynites prendront cette résolution qui pourrait paraître contradictoire par rapport au projet de route de contournement. **Le Maire** indique que la symétrie de ces deux dossiers est due à un hasard du calendrier ; néanmoins, la route de contournement se justifie pleinement, indépendamment de la traversée du lac, car le flux des véhicules va sans doute continuer à augmenter.

Par rapport à la route de contournement, **Etienne Murisier** rappelle qu'il ne s'agit que d'une intention. Il est important que Meinier se réserve tout l'éventail des possibilités par le biais de son plan directeur communal. **Christophe Berthelet** craint que la population ne saisisse pas la nuance. **Le Maire** insiste lui aussi sur le fait qu'un plan directeur communal ne regroupe que des intentions.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle **Jean-François Jordan** note que tous les thèmes abordés dans cette résolution ont fait l'objet de discussions et que Meinier a déjà répondu au Conseil d'État par rapport à la première mouture du plan directeur cantonal. C'est la première fois que la commune indique ses intentions prioritaires sur un acte officiel, même si toutes ces questions seront encore débattues. **Le Maire** estime qu'un vote unanime offrirait aux Autorités l'opportunité de discuter de tous ces points avec l'État.

Julia Collis voit cette résolution comme un message fort du Conseil municipal et l'entière reconnaissance des sujets sur lesquels la commune aimerait débattre. En conclusion, **Jean-François Jordan** indique que cela permettra de mener un débat démocratique au niveau de la commune.

Le Président résume la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.**
(résolution votée en annexe)

À l'issue du vote, **Jean-Baptiste Leclercq** insiste pour que les sujets figurant dans cette résolution, comme la densification de la Pallanterie par exemple, fassent vraiment l'objet de discussions futures.

7. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Corinne Ménétreay indique que :

- ☑ Les travaux d'électricité de la route de Gy 19 sont en train de se terminer, le parquet est fini, le nettoyage aura lieu le 26 mai. Les travaux s'achèveront fin mai.
- ☑ Le désamiantage des W.-C. publics a été réalisé, les travaux ont commencé et devraient s'achever fin juin.
- ☑ La liste des finitions/améliorations/retouches pour la salle communale peut être transmise par les Conseillers municipaux à la commission BAM. De plus, le règlement de la salle communale est à bout touchant ; il sera envoyé pour approbation au service de surveillance des communes avant d'être joint au procès-verbal d'un prochain Conseil municipal pour remarques et/ou commentaires.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jacquet annonce que :

- ☑ Le petit train n'est pas aux normes ; la commission s'occupe de cette problématique, sachant que le service des automobiles devra valider son utilisation pour les promotions ou la fête de la pomme. **Etienne Murisier** précise qu'il s'agit d'installer des petites chaînes pour éviter des chutes.
- ☑ Sept dossiers ont été retenus sur la quinzaine reçus pour le poste de responsable de la voirie et les candidats auditionnés.
- ☑ La commission a reçu dernièrement un habitant de Corsinge qui souhaiterait limiter le trafic dans le village. Quelques panneaux de sensibilisation par rapport aux enfants qui pourraient traverser à Corsinge seront installés, et un nouveau ralentisseur sera posé à l'entrée du village, sur la route du Château-du-Crest.
- ☑ M. Morzier a présenté à la commission un projet d'extension de la zone de la Pallanterie, du côté du centre sportif de Rouelbeau. Deux pistes cyclables, un réseau routier jusqu'à 40 tonnes et éventuellement un giratoire sont envisagés.

c) Finances (FIN)

Les comptes sont excellents, cette année, rappelle **Jean-François Jordan** tout en remerciant vivement Virginie Favre pour la qualité de son travail.

d) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie le 10 mai dernier :

- Les deux nouveaux TSHM ont été présentés ; tout se passe relativement bien avec les jeunes de Meinier.
- Les membres de la commission ont assisté aux différentes assemblées générales (La Rampe, la ludothèque). Il est à noter que la ludothèque a un nouveau président.
- La convention tripartite avec la FASE, La Rampe et la commune a été évoquée, ainsi que les promotions et la sortie des ados que la commission aimerait reconduire.
- Paola Sanz Velasco, Amandine Mayer-Sommer, Etienne Murisier et le Maire ont assisté au repas des enseignants le 27 avril dernier.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie deux fois, annonce **Valérie Sella** :

- La préparation du repas des aînés a été finalisée.
- Les chapelles du cimetière de Saint-Georges seront rénovées en 2018. La ville, qui cherche des lieux pour les cérémonies funéraires, a contacté la commune. La commission attend plus de précisions pour se prononcer.
- La commission, avec l'aide de Brigitte Aellen, continue à préparer la fête pour les 5 ans du centre du village ; le programme sera communiqué par le biais d'un tous ménages. Les réunions avec les groupes de référence ont été remplacées par une séance annuelle qui a eu lieu le 2 mai. La commission a reçu certains membres du groupe « aménagements communautaires ». Six nouveaux bacs ont été aménagés ce printemps pour le potager. La séance a également porté sur le financement des semis, des plantons, etc. La commission « rencontres et événements » propose de continuer à financer les dépenses faites pour le potager tant que le budget le permet. Le groupe « rencontres et événements », qui bénéficie toujours d'une bonne visibilité, reste rassembleur au niveau de tout le village avec un noyau de 10 à 12 personnes. De l'aide peut être apportée par des habitants du centre, voire du village, selon la portée de l'évènement. Le groupe de pilotage, qui s'est réuni le 24 avril, fait preuve d'une bonne synergie pour la préparation du cinquième anniversaire du centre du village.
- L'IMAD ouvrira prochainement une nouvelle antenne à Puplinge.
- La 9^{ème} assemblée du club des aînés s'est tenue le 29 mars. Le club compte 161 membres, dont 11 nouveaux, et la moyenne d'âge est de 74 ans. Le Président actuel laissera sa place en 2018 : Patrice Poelvert est pressenti pour reprendre la succession de Jean-Claude Gremion. Un cours d'informatique payant (utilisation de l'iPhone, de l'iPad, d'Internet, etc.) sera donné par un professionnel ; il y a déjà beaucoup d'inscrits. Le club a un nouveau nom : Les « Ségniors de Rouelbeau Meynier ».

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

En l'absence de **Sylvie Barbat**, **Coranda Pierrehumbert** indique que la commission s'est réunie deux fois :

- Un comité ad hoc a été constitué pour l'organisation des jeux meynites, auquel participent Jean-François Jordan et Etienne Murisier. Une réunion aura lieu le 22 mai à la buvette de la salle communale. La date des jeux meynites a été fixée au 27 mai 2018.
- L'organisation du 1^{er} Août suit son cours. La commission a commandé des bols bicolores (blanc et bleu) qui seront vendus lors de la fête. Les tables « mange-debout »,

qui ont été rachetés par la commune et utilisés lors de l'inauguration de la salle communale, serviront également pour cette occasion.

- ☑ La fête de la pomme et du terroir se déroulera le 17 septembre prochain. La réunion, qui s'est tenue le 4 avril avec les artisans et les sociétés, a remporté un franc succès. Ce sera une grande fête.
- ☑ En ce qui concerne la sortie du Conseil municipal, fixée au dimanche 8 octobre, il faudra partir tôt et rentrer tard. Sur une petite remarque de **Marc Jacquet** quant aux horaires tardifs, **Coranda Pierrehumbert** indique qu'il n'y avait pas d'autre alternative, cette fois. Mais la commission tiendra compte de ce facteur pour la prochaine fois.
- ☑ Dans le cadre des carnets de route du marché, la commission organisera le 5 octobre prochain une présentation de deux jeunes gens qui sont allés en auto-stop jusqu'au Portugal. Florian Parini et Dino raconteront leur carnet de route et leur aventure. Un repas ou des snacks portugais devraient être proposés ce soir-là au marché.
- ☑ Des chasubles jaunes avec le logo de Meinier (staff) ont été imprimées, afin que les jeunes en job d'été soient bien visibles lors des manifestations publiques, tant pour des raisons de sécurité que pour être plus reconnaissables par la population.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Jacques Petitpierre annonce que :

- ☑ La commission travaille toujours sur le site internet. Les différents thèmes ont été décortiqués et analysés. L'offre reçue sera mise en concurrence auprès d'autres entreprises. Ce dossier a pris un peu de retard, car la commission n'avait pas imaginé tout le travail qu'il y avait derrière. Cela l'a également amenée à travailler sur les panneaux d'information pour lesquels la commission a reçu des pré-projets assez intéressants et, par conséquent, sur la charte graphique de la commune. Il serait possible de la rajeunir un peu en mettant des graphistes en concurrence.
- ☑ La commission travaille sur l'actualisation et le remplacement des trois panneaux en aluminium qui comportent le plan de la commune et qui sont complètement passés. **Coranda Pierrehumbert** ajoute qu'un panneau supplémentaire sera placé au centre sportif de Rouelbeau.

8. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-Ecole

Paola Sanz Velasco indique que la commission s'est réunie le 3 mai et présente les changements de cours pour la rentrée. Elle note que la commission aimerait proposer des cours dans toutes les communes qui la soutiennent et souhaiterait une salle polyvalente à Meinier. **Le Maire** rappelle que tant que la commune n'aura pas construit l'extension de l'école et libéré des salles pour les sociétés, cela ne sera pas possible. La prochaine réunion aura lieu le 30 août. Pour conclure, **Paola Sanz Velasco** annonce que la commission réfléchit pour donner des cours gratuits de français aux migrants qui sont hébergés à Anières.

b) Fanfare

François Mégevand indique que l'assemblée générale de la fanfare se déroulera le 29 mai prochain.

c) **Fondation immobilière de Meinier** (FIM)

Le Maire annonce que la délibération pour le transfert des actifs du patrimoine financier à la FIM devrait vraisemblablement être votée lors du prochain Conseil municipal. Des discussions auront lieu avec le service de surveillance des communes, les géomètres et notaires, afin de voir si le transfert se fera sur l'intégralité du patrimoine financier ou sur une partie seulement. Le centre du village, par exemple, pourrait être transféré plus tard pour ne pas retarder le processus, car à ce jour, le plan financier est toujours en cours de finalisation entre la Commune et l'Office du logement et de la Planification foncière. Il s'agira ensuite de transférer ce patrimoine à la FIM, par le biais d'une délibération ultérieure.

d) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

La révision des statuts arrive tranquillement à bout, indique **Jean-Baptiste Leclercq**. Plusieurs lectures ont été faites au sein du Conseil de fondation et des Exécutifs de Collonge-Bellerive et de Meinier. Il reste quelques points en suspens qui seront traités lors d'une séance avec le service de surveillance des communes.

Les propriétaires de la future zone d'extension ont dénoncé les baux du manège et le comité de la FITIAP a trouvé 18'000 m² de remplacement. L'animatrice ayant contesté les dénonciations des baux, une audience de conciliation aura lieu devant le Tribunal des baux et loyers.

Le chantier du P9 avance bien malgré un léger retard suite à la conduite de gaz et d'électricité qui a été trouvée dans les fouilles.

L'autorisation n'a toujours pas été délivrée concernant le parking provisoire ; la fondation continue à travailler sur ce dossier.

67 dossiers ont été reçus suite à la mise en candidature d'un poste de directeur-trice général-e.

e) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire indique que les inscriptions sont en cours, tout se déroule bien et dans une très bonne ambiance.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Jean-François Jordan énumère les différentes études en cours : transformation du terrain C (aux normes pour les compétitions synthétiques) et son financement, installation d'une cheminée au centre du restaurant afin de rendre ce lieu plus convivial en hiver, concept énergétique avec les SIG pour l'eau chaude et le chauffage par le biais de panneaux solaires. **José Burgos** ajoute que les parasols ont été installés et qu'une réunion s'est tenue pour évoquer le projet d'une installation de fitness outdoor. **Coranda Pierrehumbert** indique que Puplinge inaugurera une structure de ce type le 29 mai à 18 heures derrière l'école.

g) **Pompiers**

Marc Jaquet indique que la compagnie, menée par son nouveau capitaine, a été inspectée le 29 avril dernier ; la compagnie a bien réussi son inspection.

9. Election du bureau du Conseil

À l'issue d'une brève discussion sur l'importance de maintenir le tournus au sein du bureau du Conseil, **Valérie Sella** se présente pour le poste de Présidente, **Line Müller** pour le poste de Vice-présidente et **Ania Schwab** pour le poste de secrétaire.

Sont élues à l'unanimité (14 voix) :

Valérie Sella, Présidente.

Line Müller, Vice-présidente.

Ania Schwab, secrétaire.

Le Maire félicite ces dames de se lancer dans cette aventure et remercie tout particulièrement le bureau sortant, Marc Jaquet, Sylvie Barbat et François Mégevand, pour leur investissement durant cette année. Les membres sortants et les nouveaux membres sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

10. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **le Président** présente le dossier.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée aux intéressés et au département.

11. Divers

a) Salle communale, portes coupe-feu

Amandine Mayer-Sommer évoque les problèmes liés aux portes des couloirs de la salle communale qui devront être modifiées et indique que cela relevait selon elle du rôle de l'architecte. Par conséquent, elle aimerait savoir qui prendra en charge les coûts liés à cette erreur. **Le Maire** précise que l'architecte ne connaît pas le fonctionnement de la salle communale et qu'il lui semble difficile de lui imputer cette responsabilité. Des négociations pourraient éventuellement être menées avec le menuisier afin que les transformations requises ne coûtent pas trop cher. **Amandine Mayer-Sommer** estime que l'architecte aurait dû voir sur les plans que les portes étaient placées sur la même course et aurait dû rendre la commune attentive à cette problématique.

Coranda Pierrehumbert indique qu'il s'agit de trois cas particuliers. La première porte sera inversée, ce qui n'engendrera pas de plus-value. Pour la deuxième porte, un électro-aimant sera ajouté à la demande de la commune. **Etienne Murisier** annonce que l'architecte a répondu aux demandes du Service du feu et de la commune au niveau de la sécurité, et qu'aujourd'hui, une demande a été transmise au Service du feu pour modifier l'état actuel.

Corinne Ménétrey note que la quatrième porte, qui donne accès au corridor depuis la buvette, empiète sur la cuisine : le chariot ne passera pas. Selon **Coranda Pierrehumbert**, l'ouverture est plus grande qu'avant.

Etienne Murisier indique que la commission surveillera attentivement cette question et les éventuels coûts engendrés par ces modifications.

b) Déchetterie de la route de Covéry

Jean-François Jordan fait part des doléances d'une habitante concernant les nuisances liées à la déchetterie de la route de Covéry et aux dépôts sauvages. **Marc Jaquet** indique que la commission s'en occupe. **Etienne Murisier** ajoute que la commune a répondu cette semaine par écrit à cette habitante ; la déchetterie sera améliorée mais restera à son emplacement actuel.

c) Patio du restaurant du Tilleul

Sur une question de **François Mégevand**, **Etienne Murisier** indique que les bambous, qui sont en train de pousser à travers l'isolation de la terrasse, seront bientôt arrachés et qu'une autre solution sera trouvée pour maintenir l'espace ombragé.

d) Compost du centre du village

À la demande de **François Mégevand**, **Etienne Murisier** annonce que M. Freymond est désormais chargé de gérer et surveiller le compost du centre du village.

e) Caves ouvertes

Marc Jaquet rappelle que les caves ouvertes se dérouleront le 20 mai prochain.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 8 juin 2017 à 19h15**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Marc Jaquet

Annexes : délibérations, résolutions et décision votées

Meinier, le 8 juin 2017 /em



Délibération n° 05

Approbation des comptes 2016 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
 vu l'examen des comptes 2016 par Farel Berney SA, Genève,
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2016 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2017.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Délibération n° 06

Approbation des comptes 2016 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2016 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2016 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2017.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Meinier

Législature 2015-2020
 Délibération N° 07/2017
 Séance du Conseil municipal du 18 mai 2017
 p. 1/1

Délibération n° 07

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 80'000.- voté par le Conseil Municipal le 09.06.2016 pour l'adaptation des sorties de secours et la pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de la Repentance 86 et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2016 à Fr. 81'251.35, laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'251.35.

vu le crédit d'engagement de Fr. 55'000.- voté par le Conseil Municipal le 14.04.2016 pour le remplacement des vitrages du Centre de loisirs "La Rampe", sis au 39, route de Gy et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2016 à Fr. 50'421.50, laissant apparaître une économie de Fr. 4'578.50,

vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.- voté par le Conseil Municipal le 16.04.2015 pour l'extension du columbarium du cimetière et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2016 à Fr. 101'102.10, laissant apparaître une économie de Fr. 18'897.90,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 1'251.35,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 4 avril 2017,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2016, établi par Global Audit Services SA le 4 avril 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le bouclage des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 1'251.35, soit :
 - Fr. 1'251.35 adaptation des sorties de secours et pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 1'251.35,
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2017.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Délibération n° 08

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 4 avril 2017,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2016, établi par Global Audit Services SA le 4 avril 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 pour un montant total de Fr. 312'608.63 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2017.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet

N° compte	Désignation du compte	Compte	Budget	Compte	Ecart en Francs	Commentaires de compte
		2015	2016	2016		
02.00.304.01	Caisse de pension et prévoyance		17 000.00	18 240.00	1 240.00-	finalisation du contrat après réalisation du budget
05.00.305.01	Assurance maladie et accident	76 321.57	80 000.00	81 382.46	1 382.46-	
05.00.309.01	Autres charges de personnel	2 535.00	2 000.00	5 082.60	3 082.60-	Formation du personnel
05.00.310.01	Fourn.bureau, imprimés, publicité	41 528.33	45 000.00	52 737.78	7 737.78-	Rives-lac 12K, Rapport administratif 11'5K, impressions 11K, cartes randonnées + Communes 5K, calendrier déchets 2'9K, horaires TPG 1'5K, papier + enveloppes 4K
05.00.316.01	Location photocopieurs	6 091.20	7 000.00	9 702.72	2 702.72-	Nouveau contrat de location pour imprimante
05.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	61 879.89	70 000.00	76 201.23	6 201.23-	Procès verbaliste 5K, Protection juridique 8K,
08.10.312.01	Eau, énergie, combustibles	35 882.65	50 000.00	50 220.60	220.60-	13'5K consommation d'eau en plus dus à la fuite
08.10.315.01	Entretien mobilier par des tiers	1 650.50	2 000.00	2 947.30	947.30-	toile de tente endommagées-partiellement couvert par assurance
08.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	16 064.75	25 000.00	51 978.75	26 978.75-	43K remplacement concierge
08.20.315.01	Entretien mobilier par tiers	3 081.25	5 000.00	9 885.95	4 885.95-	nettoyage tente 3K, nettoyage rideaux 6K
08.20.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	7 442.70	9 000.00	9 133.85	133.85-	Augmentation assurance due à réévaluation bâtiment 6'2K à 7'5K
08.31.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	596.08	600.00	1 266.85	666.85-	
09.00.318.04	Honoraires d'avocats et notaires	703.65	10 000.00	12 577.60	2 577.60-	
14.00.314.01	Entretien bouches à eau		10 000.00	13 924.25	3 924.25-	pas d'entretien en 2015
14.00.315.01	Entretien véhicules et matériel	11 181.75	12 000.00	13 398.15	1 398.15-	citroën 3K, Honda 4K (refacturé partiellement en 14.00.452.01), appareil respiratoire 2'5K, extincteur 1'2K
16.00.361.01	Particip. dispositif cantonal PC	1 020.20	1 200.00	2 521.00	1 321.00-	
21.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	34 160.35	35 000.00	56 948.35	21 948.35-	13K aménagement des combles, 11K remplacement concierge, 8K électricité, 7K nettoyage, 3'5K ventilation, 3K stores, 2K peinture, 2K barre anti-panique, 1'8K sanitaires
21.00.316.01	Redevances: loc. carrousel, etc...	5 950.00	6 000.00	6 100.00	100.00-	
21.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	15 893.17	16 500.00	17 283.90	783.90-	
30.00.318.02	Fête du 1er août	6 926.60	14 000.00	16 526.25	2 526.25-	feux 7'5K, location tente 3'3K, WCs 1'2K
30.00.363.01	Excéd. dépenses activités cultur.	77 242.20	42 000.00	45 790.50	3 790.50-	Bicentenaire 24'5K dont plaquettes 7'7K subventionnés partiellement en 30.00.462.01, subvention CaL + communes école 10K, Rouelbeau 2'3K
34.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	246.60	1 500.00	2 026.75	526.75-	Assurance CSR (nouveau)
54.12.317.01	Sorties, déplacement		500.00	1 303.00	803.00-	
54.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	5 794.20	4 000.00	11 003.85	7 003.85-	Rafraîchissement peinture intérieur 9'5K
58.00.318.02	Frais de transport	10 400.00	10 500.00	11 900.00	1 400.00-	concession navette 2'3K
58.00.365.01	Subventions oeuvres communales	1 809.00	10 000.00	13 713.00	3 713.00-	Hospice général, financement poste coordinateur migrants 10K
62.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	10 567.75	10 000.00	10 042.45	42.45-	
62.00.312.01	Eclairage public, forfait S.I.G.	44 692.65	35 000.00	35 114.60	114.60-	
62.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	16 283.94	30 000.00	37 474.92	7 474.92-	21K emploi supplémentaire septembre à novembre
71.00.314.01	Entr. égoûts, drainages, fontaines	17 578.55	20 000.00	24 217.94	4 217.94-	Etude drainage Fiez 6K, Ass. hameau Carre d'Amont 2ème étape par pris en charge par FIA 8K
71.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	6 444.60	20 000.00	22 654.80	2 654.80-	Hameau Carre d'Amont 2ème étape par pris en charge par FIA 12K, Honoraires ing. divers 9K
71.01.312.01	Eau, énergie, combustibles		500.00	1 971.42	1 471.42-	
71.01.314.01	Entretien immeuble par des tiers	32 066.50	500.00	56 166.65	55 666.65-	ass. hameau Carre d'Amont + divers, pris en charge par FIA en 71.00.452.01
71.01.318.01	Honoraires, prestations service	1 813.32		9 278.35	9 278.35-	
90.00.346.01	Compensation communes françaises	161 484.92	156 000.00	169 026.91	13 026.91-	
90.00.351.01	Frais de perception des impôts	164 907.95	181 000.00	273 509.27	92 509.27-	plus d'impôts
95.00.318.01	Impôts immob. sur biens communaux	178.30	500.00	8 412.18	7 912.18-	Bordereaux 2013 à 2015
95.00.320.01	Intérêts moratoire impôts immobilié			10 242.45	10 242.45-	Bordereaux 2013 à 2015
Total dépassements					312 608.63-	



Délibération n° 09

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 4 avril 2017,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2016, établi par Global Audit Services SA le 4 avril 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016 ;
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 8'317'449.58 aux charges et de Fr. 10'829'719.70 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 2'512'270.12 ;
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de Fr. 1'320'655.46 aux dépenses et de Fr. 63'516.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 1'257'139.36 ;
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 1'257'139.36 par l'autofinancement à raison de Fr. 4'650'833.97 au moyen de la somme de Fr. 2'138'563.85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 2'512'270.12. L'excédent de financement s'élevant à Fr. 3'393'694.61 ;
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 2'512'270.12 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016 ;
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de Fr. 74'797'879.63 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	50'860'309.52
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	23'937'570.11
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	74'797'879.63

et au passif un montant de Fr. 74'797'879.63 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	345'634.07
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	44'831'480.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	199'860.85
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'492'293.25
- Passifs transitoires	Fr.	47'212.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'730'314.84
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	23'151'084.37
Total du passif	Fr.	74'797'879.63

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à Fr. 3'887'054.19.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 10 juillet 2017.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Résolution n° 10

Résolution relative au projet de concept cantonal de l'aménagement – 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 - version enquête publique et consultation des communes, décembre 2016 Prise de position contre le tracé du boucllement autoroutier sur la Rive gauche (B03)

Vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 9 février 2017, concernant la consultation des communes sur le projet de concept de l'aménagement cantonal du plan directeur cantonal 2030, qui a lieu du 16 février au 16 juin 2017,

vu que la première mise à jour engagée en septembre 2015, permettant d'adapter le plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), cette mise à jour étant ciblée sur trois grands thèmes, soit : le dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des meilleures terres cultivables que sont les surfaces d'assolement (SDA) et une meilleure coordination entre urbanisation et transport ,

vu le plan directeur communal en cours de révision,

vu les diverses discussions au sein des commissions du Conseil municipal et de l'Exécutif,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

de soutenir la présente résolution, défavorable au concept cantonal de l'aménagement et qui s'oppose au tracé du boucllement autoroutier sur la Rive gauche tel que proposé par le Canton, pour les raisons suivantes :

La commune de Meinier, en partenariat avec les Communes du bassin de la Seymaz, tient à faire part de sa ferme opposition au tracé du boucllement autoroutier de la traversée du lac tel qu'il est défini dans cette version du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, version 2016.

Notre profond mécontentement vient du fait que ce tracé n'a pas été discuté avec les communes concernées, qu'elles soient suisses ou françaises. Cette traversée du lac, annoncée comme un principe, devait mener à un débat sur le futur tracé de la Rive Gauche autour de plusieurs alternatives possibles comprenant une consultation avec les partenaires impliqués. Ceci n'a pas été le cas. Coup de force politique, déni de démocratie !

Cela n'est pas acceptable et nous demandons fermement que les Autorités politiques concernées, suisses et françaises, soient entendues et concertées sérieusement pour aboutir à un tracé réaliste et respectueux des habitants de cette région, de son environnement et de son agriculture.

Ce projet de boucllement autoroutier prévoit un axe de circulation fort, portant atteinte à des sites remarquables, poumon vert de la Rive Gauche et du Canton. En choisissant ce tracé trop proche de la ville, il n'est pas tenu compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière. Le positionnement des échangeurs de Rouelbeau et de Pufflinge vont induire un fort trafic transfrontalier dans nos villages, un véritable appel d'air pour accéder à l'autoroute, ce qui péjorera sans conteste la qualité de vie rurale de notre région et de son environnement (dangerosité, pollution, bruits etc....). La route de Thonon, déjà saturée, ne pourra pas intégrer ce trafic supplémentaire.

Toutes les communes françaises partagent notre vision et s'inquiètent pour ce tracé qui ne prend pas en compte la problématique de la mobilité de l'agglomération dans son entier mais se contente de proposer une solution pour préserver et satisfaire la ville de Genève. Cela n'est pas acceptable. Les flux de véhicules qui envahiront nos villages (Corsier, Meinier, Gy, Jussy, Puplinge, Presinge et même Choulex) traverseront en amont les localités françaises frontalières, impactant doublement les mêmes problèmes que ceux cités précédemment.

C'est pourquoi, nous demandons à nos Autorités cantonales de reconsidérer le tracé tel qu'il est annoncé dans le PDCantonal et de mettre à l'étude une variante sérieuse qui contournerait l'agglomération (et non la ville) et qui s'accrocherait sur le réseau français en amont du village de Corsier, ainsi que sur le carrefour des Chasseurs, remettant ainsi en question les échangeurs de Rouelbeau et de Puplinge.

Dans ses « Objectifs transversaux », il apparaît que l'Etat a la volonté de renforcer la coopération avec les Communes et de privilégier une large concertation associant élus, représentants de la société civile ainsi que l'ensemble des acteurs concernés. Nous considérons qu'il s'agit d'un volet primordial dans la gestion des politiques de développement et que cela mérite à cet égard, d'être activé pleinement. Les sensibilités locales doivent être entendues et intégrées dans les programmes, garantissant ainsi à nos populations qu'elles seront au centre de nos préoccupations. Cette problématique du bouclage autoroutier et de son tracé sur la Rive Gauche doivent être la preuve par acte que ces intentions politiques ne resteront pas des vœux pieux.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Résolution n° 11

Résolution relative au projet de schéma directeur du Plan directeur cantonal 2030 – 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 - version enquête publique, décembre 2016

Vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 9 février 2017, concernant la consultation des communes sur le projet de schéma directeur du plan directeur cantonal 2030, qui a lieu du 16 février au 16 juin 2017,

vu que la première mise à jour engagée en septembre 2015, permettant d'adapter le plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), cette mise à jour étant ciblée sur trois grands thèmes, soit : le dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des meilleures terres cultivables que sont les surfaces d'assolement (SDA) et une meilleure coordination entre urbanisation et transport ,

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

vu le plan directeur communal en cours de révision,

vu les diverses discussions au sein des commissions du Conseil municipal et de l'Exécutif,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

de soutenir la présente résolution, qui est favorable au projet de schéma directeur du plan directeur cantonal 2030 - 1^{ère} mise à jour version enquête publique et consultation des communes décembre 2016, aux conditions ci-après :

1. Reprise des points essentiels

Les autorités de Meinier prennent note que l'objectif du Canton est, à l'horizon 15 ans (2030), d'offrir une capacité supplémentaire de 50'000 logements et d'environ 60'000 nouveaux emplois.

Elles relèvent que le schéma directeur prévoit que le « travail par périmètre de projet favorise la reconnaissance et la prise en compte des identités locales ». Elles partagent la vision d'un développement territorial durable nécessitant de juguler l'étalement urbain pour préserver au mieux la zone agricole.

Selon les intentions du schéma directeur cantonal, la politique d'aménagement doit encourager la mixité fonctionnelle et sociale, et garantir un cadre de vie répondant aux besoins de la population, notamment en facilitant la création du lien social. A ce titre, les autorités rappellent que la commune de Meinier œuvre dans ce sens et que la réalisation de son centre intergénérationnel au cœur du village en est une réalisation concrète. La commune de Meinier est donc attachée à cette vision qu'elle souhaite reconduire dans son plan directeur communal en cours de mise à jour.

Dès lors, la commune peine à comprendre pourquoi l'évolution du secteur de l'entrée Est du village figurant dans ses priorités et qui a fait l'objet de différents échanges et informations avec l'Office de l'urbanisme ne figure pas sur la carte du PdCant sous la rubrique « Extension du territoire d'urbanisation à dominante habitation à l'horizon 2030 ». La commune de Meinier demande que la mise à jour de la carte indique cette extension et que le potentiel dégagé dans ce nouveau secteur soit pris en compte et comptabilisé conformément à la fiche A06 qui prévoit que le potentiel diffus comprenant notamment la densification des bourgs soit aussi comptabilisé.

La commune maintient tous ses doutes déjà évoqués antérieurement sur l'extension correspondant au Grand Projet de la Pallanterie. L'extension située autour de la route de Thonon et en pleine zone agricole, identifiée par ailleurs comme un plateau agricole et un poumon vert nécessaire à l'ensemble de l'agglomération, est bien plus dommageable en terme de consommation de terre agricole que l'extension prévue du village ; elle est de plus une implantation isolée du village existant dont les liens avec la population locale seront assurément très aléatoires et, en conséquence, lui fait courir le risque de voir l'équilibre social se fragiliser.

La Commune demande donc que cette vision de développement qui ne garantit, à son sens, ni la préservation du secteur agricole, ni ne donne l'assurance d'une cohésion sociale pérenne, soit réévaluée. La Commune souhaite aussi que le Canton se repositionne sur le potentiel et la prise en compte du développement urbanistique du village en déduction d'un développement inadéquat de la Pallanterie.

Mobilité

La Commune de Meinier prend note que le Canton s'engage à promouvoir l'augmentation de la capacité de l'autoroute pour soulager les goulets d'étranglement, ainsi que la réalisation de la traversée autoroutière du lac, en coordination avec l'urbanisation du territoire franco-valdo-genevois.

Du point de vue meynite, une véritable coordination territoriale franco-valdo-genevoise nécessiterait de réviser le tracé général du contournement et les points d'accrochage avec le réseau français d'agglomération. (voir la résolution du concept cantonal de l'aménagement)

Au surplus, il est du point de vue communal peu acceptable d'inscrire une sortie autoroutière dans un secteur très récemment renaturé, celui de Rouelbeau et de la plaine de la Seymaz.

Les autorités meynites sont, par conséquent, totalement opposées à ce projet dont les conséquences ne sont pas formulées et qui rentrent en complète contradiction avec les intentions légitimes de la sauvegarde de l'espace rural. (environnement, nature et paysage).

Sur le plan de la démarche, il est également peu opportun d'inscrire un tel projet à la portée extraordinaire sans mesurer précisément les incidences de l'accroissement de trafic qui impacteraient la région.

En revanche, la Commune enregistre avec satisfaction qu'une progression réjouissante des modes de déplacements doux, marche à pied et vélo, a eu lieu depuis l'an 2000 dans le Canton qui s'est traduit par une augmentation de 30% des déplacements en vélo.

Cependant elle éprouve dans la réalité quotidienne un accroissement significatif du trafic automobile de transit à l'intérieur du village. Dans le cadre de la mise à jour de son plan directeur communal, elle propose un tracé permettant d'éviter le cœur du village. Celui-ci a été inscrit dans le plan cantonal d'action du réseau routier et a fait récemment l'objet d'une étude d'opportunité menée par les autorités communales en réponse à une demande de complément dans le cadre de l'instruction du plan directeur communal. Cette étude a été transmise à l'Office de l'Urbanisme. La commune demande que le tracé de cette route de contournement soit inclus dans le concept d'aménagement cantonal et soit pris en compte lors des études ultérieures sur le développement du secteur.

Par ailleurs, la proposition de la mise à ciel ouvert du canal de Compois en amont de la route de Gy a été abandonné suite à une étude et à un accord avec les services cantonaux concernés. En conséquence, cet élément ne devrait plus figurer sur la carte du schéma directeur cantonal.

2. Description des intentions communales prioritaires

Il nous semble utile de saisir cette occasion pour rappeler encore les priorités de la commune.

La commune a bien pris note que le potentiel de la zone affectée devrait être prioritairement réalisé. Cependant, les possibilités y relatives sont peu nombreuses et pour la plupart aux mains de propriétaires privés. En conséquence, la commune n'en possède pas la maîtrise et se rend à l'évidence que la zone affectée est donc actuellement en voie de saturation. C'est pourquoi, elle prévoit une extension à l'entrée Est du village où une conjonction d'opportunité est offerte. La commune en effet y est propriétaire de la campagne Berthet, parcelle déjà inscrite depuis 2007 comme secteur d'évolution future dans son PdCom ; en face, l'exploitant agricole a exprimé la volonté de déplacer sa ferme à Bellebouche afin de remédier à une utilisation actuelle difficile de par sa conception et dès lors d'y assurer la pérennité de son activité. En effet, les bâtiments d'exploitation agricoles ne sont plus adaptés à l'évolution des besoins, cette situation amène l'agriculteur à déplacer sa ferme dans un secteur dans lequel se trouve déjà une autre exploitation. Ce regroupement est intéressant sur le plan de l'aménagement du territoire.

Il faut encore préciser que ce périmètre se situe de part et d'autre de la route de Gy en prolongation du tissu bâti actuel du village. Il devient donc cohérent de pouvoir faire évoluer ce secteur en prenant également en considération que la route de Gy, épine dorsale du village sera requalifiée en réseau de quartier et ainsi plus propice à un usage pacifié de l'espace public. Le trafic de transit empruntera en effet le tracé de la route de contournement, autre priorité des autorités communales.

En conclusion, la commune s'est donnée comme une des priorités majeures dans son plan directeur communal en cours de révision de développer l'entrée Est du village dans un esprit et des valeurs qui soutiennent toutes les activités municipales, à savoir la cohésion sociale et le bien vivre ensemble. Ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec l'exploitant agricole et l'Office de l'Urbanisme.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 29 mai 2017

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 18 mai 2017, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL MUNICIPAL **pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018**

- **Présidente** : **Mme Valérie Sella**
élue par 14 voix pour, soit à l'unanimité
- **Vice-présidente** : **Mme Fokeline Müller**
élue par 14 voix pour, soit à l'unanimité
- **Secrétaire** : **Mme Ania Schwab**
élue par 14 voix pour, soit à l'unanimité
- **Membres** : **Mmes** Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser,
Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety,
Paola Sanz Velasco
MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Marc Jaquet, Daniel Jauch,
Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq,
François Mégevand, Jacques Petitpierre

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Meinier, le 29 mai 2017

Marc Jaquet
Président du Conseil Municipal